

NOREUIL INFOS

Décembre
2019
N°22

Mairie de Noreuil

Tél : 03.21.55.08.91 Fax : 03.21.55.20.00 Courriel : mairie-noreuil@orange.fr
Horaires d'ouverture du secrétariat : le mardi : 13h30-15h00 et le jeudi : 18h-19h
Site internet : www.noreuil.fr

LE MOT DU MAIRE

Comme de coutume et depuis 2001 nous publions en fin d'année notre journal communal. Ce 22^{ème} numéro retrace les manifestations et les travaux effectués durant l'année.

Mars 2020 est une échéance importante puisque vous serez appelés à voter pour élire le conseil municipal, sachant qu'un certain nombre de sortants, dont je fais partie, ne souhaite pas briguer un nouveau mandat. Une nouvelle équipe devra donc se constituer pour assurer la relève.

J'encourage vivement les personnes motivées à s'investir, même pour des motifs différents, dans la vie municipale. En effet, le manque de prétendants pourrait conduire Monsieur le Préfet à reprendre la gestion de la commune.

Félicitations au comité des fêtes qui s'est montré imaginatif dans l'organisation de ses manifestations qui ont rencontré un beau succès.

Pour terminer, je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous invite à la cérémonie des vœux du vendredi 10 janvier à 19h00 à la salle de l'Hirondelle.

LE RECENSEMENT 2020



Le recensement de la population se déroulera à Noreuil **du 16 janvier au 15 février 2020.**

Vous allez recevoir la visite de Morjiane LANSEL, agent recenseur. Elle sera munie d'une carte officielle et tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

CA S'EST PASSE A NOREUIL



Dimanche
9 décembre 2018
Repas des aînés



Samedi 16 décembre 2018
Arbre de Noël



Vendredi 11 janvier 2019
Cérémonie des vœux



Samedi 23 mars 2019
Opération « Hauts de France propres »



MEILLEURS
VOEUX
2019



Samedi 20 avril 2019
Chasse aux œufs de Pâques



Dimanche 19 mai 2019
Loto du comité des fêtes



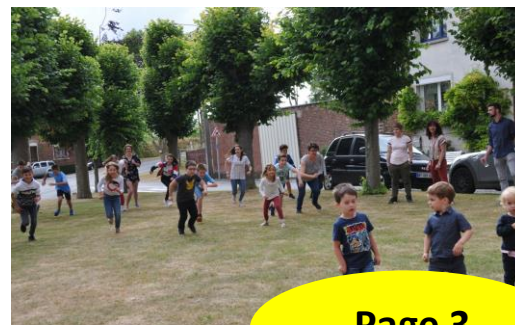
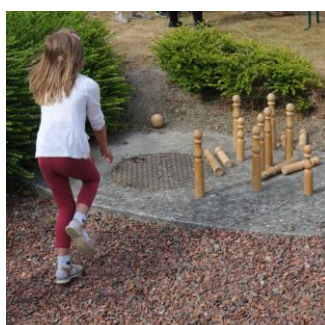
Vendredi 24 mai 2019
**Course cycliste à travers
les Hauts de France**



Dimanche 15 et 16 juin 2019
Fête communale



Samedi 14 juillet 2019
Fête nationale



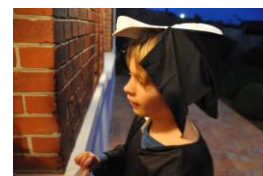
Samedi 24 août 2019
Journée pêche du Comité des fêtes



Dimanche 8 septembre 2019
Loto organisé par le comité des fêtes.



Jeudi 31 octobre 2019 : Halloween



Lundi 11 novembre 2019 :
Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918



LA VIE SCOLAIRE

Vendredi 28 juin 2019

Fête des écoles



Lundi 2 septembre 2019

Rentrée scolaire



TRAVAUX REALISES EN 2019



Réparation de l'ouvrage d'art qui surplombe l'Hirondelle.

Coût total : 15985.44€ TTC

Travaux réalisés par l'entreprise S.N.P.C.

Subventions obtenues :

Etat : 1839.36€

Département du Pas de Calais : 6661.00€

Communauté de communes : 1332.12€

} 9832.48€



Aménagement d'un giratoire franchissable sur la RD 5 et de la rue de Quéant.

Coût des travaux : 220531.45€ TTC + 900€ pour les pierres d'enrochement.

Travaux réalisés par l'entreprise SNPC :

Subventions obtenues :

Département du Pas de Calais :

FARDA : 15000 – OSMOC : 46996€

Communauté de communes : 30 000€

} 91996€



Réalisation d'un enduit bi-couche dans le chemin de Vaulx-Vraucourt.

Travaux réalisés par l'Entreprise S.N.P.C. pour un montant de 22 752€ TTC.



Avant-dernière phase du rejointoiement des murs autour du chapiteau.

Comme pour les autres phases, c'est la BRIF de Bapaume qui s'est chargée des travaux pour la somme de 1600€.

Entretien des chemins.

Dérasement dans les chemins de Vaulx, de Riencourt et du chemin sans ville + Réfection et nivellement du chemin sans ville.

Travaux réalisés par Yves CALICIS de Lagnicourt-Marcel pour un coût total de 3888€ T.T.C.



Mise aux normes du tableau électrique de la mairie.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise SAVAUX ELEC de Foncquevillers.

Coût total : 1424.90€ T.T.C.



Remplacement de l'ordinateur de la mairie.

L'installation et la mise en service ont été effectuées par la société I TECH de St Laurent Blangy 1526.90€ T.T.C.



Remplacement de la grille du cimetière.

Suite à un accident, la grille du cimetière a été remplacée par l'entreprise J et B MARTIN pour un coût de 1902.27€ T.T.C. pris en charge par l'assurance.



ETAT CIVIL



NAISSANCE

Alessio DE COCK, né le 27 septembre 2019,
fils de Adeline DOUINEAU et Anthony DE COCK

AGENDA

	<p>Dimanche 8 décembre 2019</p> <p>Repas des aînés à 12h00</p>
<p>Samedi 14 décembre 2019</p> <p>Spectacle de Noël à 17h00 à IDH Bapaume</p> <p>Arbre de Noël à 18h30 à la salle de l'Hirondelle</p>	
	<p>Samedi 21 décembre 2019</p> <p>Distribution des colis aux aînés</p>
<p>Vendredi 10 janvier 2020</p> <p>Cérémonie des vœux à 19h00 à la salle de l'Hirondelle</p>	
	<p>Dimanches 15 et 22 mars 2020</p> <p>Elections municipales</p>

LE MAIRE

Un peu d'histoire...

Après la chute du Second Empire, la Troisième République instaure en 1871 l'élection des maires et maires-adjoints de la plupart des communes par leurs conseils municipaux et en leur sein, à la suite de l'élection des conseillers municipaux au suffrage universel. Cette règle est généralisée à l'ensemble des communes (sauf Paris) par la *loi municipale* du 5 avril 1884¹, dont les principes fondamentaux inspirent toujours la législation actuelle.

Les maires de Noreuil depuis 1871 :

PERIODE	IDENTITÉ	PROFESSION
1871 - 1884	Jean-Paul COUTANCE	
1884 - 1912	Hyacinthe COUTANCE	
1912 - 1925	Charles BULCOURT	Cultivateur
1925 - 1971	Paul CHATELAIN	Cultivateur
1971 - 1989	Oscar DRUIT	Cultivateur
1989 - 2001	Gilles MILLUY	Cultivateur
2001 - 2020	Jean-Paul BOUSSEMARD	Retraité de France Télécom
2020 - ?		



Son rôle actuel :

En France, le maire est élu par le conseil municipal lors de sa première séance qui suit les élections municipales. La durée de son mandat est de six ans.

-Le maire gère la commune

-Le maire représente la commune devant les tribunaux, les autres collectivités territoriales (autre commune, communauté de commune, département, région) et les autorités de l'État (sous-préfets, préfets).

-Le maire prépare les réunions du conseil municipal (il élabore les dossiers pour les prises de décisions du conseil) et exécute les décisions du conseil.

-Le maire gère la commune, il négocie et signe les différents contrats avec les fournisseurs de biens (matériel mis à la disposition du personnel communal) et des services fournis à la population (cantine scolaire privée, service des eaux, ramassage des ordures ménagères, travaux sur les biens communaux et la voirie...). Il gère aussi les biens immobiliers de la commune (achat, vente, location) après décision du conseil municipal.

-Le maire est membre de droit de beaucoup de conseils d'administrations d'établissements communaux (centre d'action sociale, caisse des écoles) et d'établissements d'État (collège et lycée).

-Le maire est chargé de l'ordre et de la sécurité publique sur le territoire de la commune. Pour cela il prend des arrêtés concernant le stationnement, la circulation, les fêtes publiques... Pour faire face à tout ce travail le maire peut déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints que le conseil municipal a élus en même temps que lui.

-Le maire représente l'État dans sa commune

-Le maire est officier d'état civil. Il célèbre les mariages et tient les registres officiels des naissances, mariages et décès qui ont lieu dans la commune. Il peut déléguer ces fonctions à des conseillers municipaux et à des fonctionnaires municipaux.

-Le maire est officier de police judiciaire. Il peut constater et enquêter sur les fautes pénales jusqu'à l'intervention officielle de la police et de la justice.

-Le maire est chargé de la publication et de l'exécution des lois françaises. Il met en place les dispositions du code de la route, il organise matériellement les différentes élections, il recense les jeunes pour l'appel de préparation à la défense

-Le maire est chargé de délivrer différents certificats utiles aux demandeurs dans leurs démarches auprès des administrations

-Le maire délivre les permis de construire et élabore le plan local d'urbanisme (PLU)